

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT QUATRE

Le 18 janvier 2024 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 janvier 2024

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M. DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc (arrivé à 19h05), M. GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. ISNARD Michel, Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, Mme CALLESEN Marie-Christine, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 40

Excusés : Mme PONCET Sylvie, M. LAPALLUS Marc, Mme VAGINAY Hélène, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, M. CROZET Yves remplacé par M. ISNARD Michel, M. DUBUIS Pascal.

Pouvoirs : Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, M. LAPALLUS Marc à M. GROSDENIS Henri, Mme VAGINAY Hélène à M. VALORGE René, M. DESBENOIT Bernard à M. MOULIN Bernard, M. JARSAILLON Philippe à Mme JOLY Michelle.

Election d'un secrétaire de séance : Mme LEBEAU Colette, (Maizilly).

N°2024/N°006

OBJET : CONVENTIONS AVEC LA FEDERATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME POUR LA PARTIE VTT ET LA PARTIE RANDO-GRAVEL

Monsieur Guillaume DESCAVE, Vice-Président en charge de l'Environnement, informe qu'après l'analyse du dossier de Charlieu-Belmont Communauté par la Commission Nationale VTT/Gravel, la Fédération française de cyclotourisme a retenu la candidature pour les labels Base VTT et Rando Gravel.

Deux conventions seront à signer avec la fédération : celle concernant le label Base VTT et l'autre concernant le label Rando-Gravel.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- autorise M. le Président à signer les 2 conventions avec la fédération française de cyclotourisme,
- valide le principe de l'adhésion de 850 € l'année 1 puis 650 € par an ensuite,
- dit que la dépense sera à prévoir au budget principal en section de fonctionnement.

La Secrétaire de séance
Représentante de la commune de Maizilly
Mme Colette LEBEAU

Le Président de la Communauté
De Communes
M. René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20240118-N2024-006-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/01/2024

